



Les dispositifs d'aides financières

Dispositifs d'aides financières

En tant qu'apprenti, vous avez les mêmes droits que l'ensemble des salariés de l'entreprise dans laquelle vous travaillez.

A ce titre l'ensemble des dispositions concernant les salariés dans l'entreprise s'appliquent à vous dans les mêmes conditions, sauf dispositions conventionnelles spécifiques (tickets restaurant, frais de mission, RTT ...). Au nom du principe d'égalité de traitement, les apprentis bénéficient des mêmes avantages conventionnels que les autres salariés de l'entreprise.



Dispositifs d'aides financières

Il existe de nombreuses aides financières auxquelles vous pouvez prétendre, à savoir :

- Les aides à l'apprentissage ;
- Les aides au logement ;
- Et les aides régionales spécifiques ;

Nous allons vous détailler l'ensemble de ces aides tout au long de cette présentation



Dispositifs d'aides financières

- Les aides à l'apprentissage
- Les aides au logement
- Les aides régionales spécifiques



Les aides à l'apprentissage

❖ L'exonération des frais de scolarité

La première des aides pour l'alternance, c'est l'**exonération des frais de scolarité** grâce au contrat. Dans notre cas, l'accord est un contrat d'apprentissage.

S'agissant du contrat d'apprentissage, la formation est financée partiellement par les entreprises. Les OPCO assurant le financement des CFA (Centres de Formation d'Apprentis) prennent aussi part au paiement de la formation de l'apprenti.



Les aides à l'apprentissage

❖ La carte nationale d'apprentissage

Dès le premier mois de la formation, l'apprenti peut disposer de la carte nationale d'apprentissage, qui peut servir dans toutes les régions en France. Pour cela il doit faire la demande auprès de votre CFA ASPECT Occitanie (secretariat@aspect-occitanie.fr).

Différentes réductions de tarifs sont accordées grâce à cette carte. L'apprenti bénéficie de **réductions parfois** sur :

- Les frais de transport,
- La restauration universitaire
- Hébergement universitaire
- Les activités sportives et culturelles



Dispositifs d'aides financières

- Les aides à l'apprentissage
- Les aides au logement
- Les aides régionales spécifiques





Les aides aux logements

❖ L'Aide Personnalisée au Logement (APL)

Les apprentis locataires bénéficient de l'APL (**Aide Personnalisée au Logement**). C'est la Caf (ou Caisse d'Allocations Familiales) qui verse cette aide. Plusieurs critères sont étudiés avant l'allocation de l'APL. Le descriptif de l'habitation, le loyer hors charges, la situation (locataire ou non) permettent de déterminer le montant de l'APL. La situation professionnelle ainsi que les revenus contribuent également à la détermination de l'aide.

Comment obtenir cette allocation ? Il suffit de remplir le dossier sur le statut et les revenus. La demande est à envoyer à la Caf. Une demande en ligne est aussi envisageable.

<https://www.caf.fr/>

Les aides aux logements

❖ L'Aide mobili-jeune



L'État accorde aussi **l'aide au logement mobili-jeune**. Cette allocation ne peut pas excéder 100 euros mensuellement et ne va pas au-dessous de 10 euros. Le loyer, le salaire et le montant des APL ou ASL reçues sont pris en compte lors du calcul de ce type d'aide. L'aide mobili-jeune concerne les apprentis des entreprises privées non agricoles. Elle concerne les jeunes embauchés sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Cette aide doit être sollicitée dans le **premier semestre** de la formation.

Afin de vérifier votre éligibilité à l'aide mobili-jeune, vous pouvez la tester sur le site d'action logement avec le lien

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Fmobilijeune.actionlogement.fr%2F>

Les aides aux logements

❖ L'avance LOCA-PASS

Il s'agit d'un prêt pour **payer le dépôt de garantie** exigé par le bailleur. Les jeunes de moins de 30 ans, embauchés en alternance dans le secteur privé peuvent bénéficier de ce prêt. Il n'y a pas de frais de dossier à payer. Les bénéficiaires du prêt sont exempts d'intérêts. Cette aide facilite donc la recherche de logement pour les apprentis locataires. Toutes les informations sont disponibles sur [le site service-public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18). <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18>



Les aides aux logements

❖ La garantie visale

La garantie Visale est une aide au logement similaire à l'aide LOCA-PASS, dont le but est de prévenir les difficultés de trésorerie de l'apprenti.

A la différence de l'aide précédente, c'est ici l'organisme gérant de l'aide, en l'occurrence Action Logement, qui prend en charge le recouvrement de son dû auprès du locataire.

Visitez le site de Visale sur www.visal.com

<https://www.visale.fr/>



**Trouver un logement en étant en alternance : fais-toi aider dans
tes recherches !**

<https://www.orientation.com/articles/vie-etudiante/logement-etudiant/aide-trouver-logement-alternance-ma-nouvelle-ville/>



Besoin
d'aide ?

Dispositifs d'aides financières

- Les aides à l'apprentissage
- Les aides au logement
- Les aides régionales spécifiques



Les aides régionales spécifiques

La région Occitanie propose une ou plusieurs aides ou primes aux apprentis en contrat d'apprentissage.

❖ Les aides à l'hébergement

Les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) <https://www.habitatjeunesoccitanie.org/> sont une alternative intéressante pour les apprentis qui vivent seuls chez eux. Ces derniers proposent un hébergement temporaire comportant :

Des locaux privés meublés ;

Des locaux privés non-meublés ;

Ou des locaux affectés à la vie collective.



Les aides régionales spécifiques

❖ Les aides aux transports

Certaines régions accordent une aide financière pour l'apprentissage de la conduite.

C'est le cas du CFA Aspect Occitanie. Il s'agit d'une aide forfaitaire d'un montant de 500 euros, quel que soit le montant des frais engagés par l'apprenti.

L'aide au financement du permis de conduire B s'adresse aux apprentis remplissant les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution ;
- être engagé dans un parcours d'obtention du permis B.



Les aides régionales spécifiques

❖ Les aides aux transports

À noter :

l'aide est attribuée une seule fois pour un même apprenti ;

elle est cumulable avec toutes les autres aides perçues par le bénéficiaire, y compris les prestations sociales ;

elle n'est pas prise en compte pour la détermination des plafonds de ressources du foyer fiscal de rattachement de l'apprenti pour le bénéfice des prestations sociales.

Pour en savoir plus, contactez votre CFA sur www.aspect-occitani.fr

Tél : 05 62 47 01 01





Les aides régionales spécifiques

❖ Les aides aux voyages à l'étranger

Pour terminer, le CFA ASPECT Occitanie favorisent les échanges internationaux, européens en particulier.

Ces échanges permettent aux apprentis de se familiariser avec d'autres méthodes et d'autres savoir-faire dans des cultures différentes.

Ces voyages sont financés par votre Région.

Visitez le site Les aides régionales pour les étudiants et apprentis en Occitanie/Pyrénées Méditerranée sur :

<https://demarchesadministratives.fr/demarches/les-aides-regionales-pour-les-etudiants-et-apprentis-en-occitaniepyrenees-mediterranee#:~:text=Les%20aides%20varient%20de%20450,le%20forfait%20sanitaire%20et%20social>

Références

<https://www.alternance.fr/articles/aides/quelles-sont-les-aides-pour-lalternance/>

<https://www.mes-allocs.fr/guides/aides-sociales/aide-financiere-apprenti/>



REFERENCES